

#### 4.019 Le Congrès mondial sur les espèces

RAPPELANT le Préambule de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn, 1979) qui stipule : « *Reconnaissant* que la faune sauvage, dans ses formes innombrables, constitue un élément irremplaçable des systèmes naturels de la terre, qui doit être conservé pour le bien de l'humanité » et « Conscientes de la valeur toujours plus grande que prend la faune sauvage du point de vue mésologique, écologique, génétique, scientifique, esthétique, récréatif, culturel, éducatif, social et économique » ;

NOTANT la contribution indissociable et de mieux en mieux reconnue des espèces sauvages qui fournissent des biens et services au niveau des écosystèmes ;

CONSCIENT du rôle de chef de file de l'UICN, notamment par les contributions qu'apportent des milliers de personnes à la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) en fournissant des informations fiables sur l'état des espèces dans le cadre de la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* ;

PRÉOCCUPÉ de constater que la *Liste rouge de l'UICN* révèle que les taux d'extinction et de menaces pour les espèces sont extrêmement élevés et en augmentation, au détriment de l'intégrité aussi bien du monde naturel que des êtres humains qui le peuplent ;

RAPPELANT que les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), face à la progression de ces taux d'extinction, se sont engagées à « assurer d'ici 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national en tant que contribution à la lutte contre la pauvreté et dans l'intérêt de toute la vie sur Terre » ;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une nouvelle cible relative à la biodiversité pour l'*Objectif 7 du Millénaire pour le développement*, qui traite de la durabilité de l'environnement et exhorte les nations de la planète à « Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010 », les progrès accomplis étant mesurés par l'*Indice de la Liste rouge de l'UICN* ;

CONSTATANT AVEC INQUIÉTUDE que, malgré cet engagement, l'action menée par la société pour parer à cette extinction massive ne permet pas de l'éviter ;

CONSTATANT EN OUTRE AVEC INQUIÉTUDE que ces pertes incessantes de biodiversité auront de lourdes conséquences sur les communautés humaines dont les moyens d'existence et le bien-être dépendent du maintien de populations saines, libres de leurs mouvements et viables de tout un éventail d'espèces ;

NOTANT qu'à la première réunion des présidents des Groupes de spécialistes de la CSE, du 11 au 14 février 2008, une résolution en faveur de la tenue d'un Congrès mondial sur les espèces a été adoptée à l'unanimité ;

NOTANT ÉGALEMENT, en tant que modèle, la forte influence du Congrès mondial sur les parcs, organisé par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN, qui façonne les politiques et les pratiques de conservation des aires protégées ; et

RECONNAISSANT le rôle et la capacité qu'a l'UICN de rassembler autour d'elle la communauté mondiale oeuvrant en faveur de la conservation ;

**Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :**

PRIE la Directrice générale, en consultation avec les Commissions et les membres de l'UICN, et la communauté de la conservation en général, dans tous les secteurs de la société, y compris mais pas exclusivement, les gouvernements, les organismes multilatéraux, les fondations, les organisations non gouvernementales, les zoos et les aquariums accrédités, les jardins botaniques, les universités, le corps enseignant, les médias et le monde des affaires :

- a) d'envisager d'organiser un Congrès mondial sur les espèces dans un délai raisonnable, et d'organiser des consultations à cet effet ;

- b) de noter que le Congrès mondial sur les espèces qui est proposé et qui devrait avoir une assise scientifique aurait pour objectif de faire connaître l'état des espèces de la planète, d'exposer clairement et d'étudier les conséquences des menaces qui pèsent sur elles et de préparer leur conservation future ;
- c) de s'assurer que le financement considérable requis pour le Congrès mondial sur les espèces proposé est garanti par des sources extérieures et ne draine pas des ressources financières ou humaines non affectées de l'UICN ;
- d) de s'assurer que les résultats du Congrès mondial sur les espèces proposé soutiennent et renforcent les objectifs figurant dans les accords internationaux relatifs à la conservation des espèces ; et
- e) de faire en sorte que le Congrès mondial sur les espèces proposé regroupe et synthétise les activités qui figurent déjà dans le *Programme de l'UICN* et n'ajoute pas de nouveaux éléments au Programme.